

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Avertissement :

Article 441-1 du Code Pénal

Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende.

Je soussigné(e)

(civilité) Nom :

Prénom(s) :

Né(e) le à

Demeurant (adresse)

.....

.....

certifie par la présente héberger depuis plus de trois mois à mon domicile ci-dessus mentionné,

(civilité) Nom :

Prénom(s) :

Né(e) le à

Fait à, le

Signature

Joindre la photocopie d'un titre d'identité en cours de validité ainsi qu'un justificatif de domicile. (pour les dossiers de mariage : contrat de location ou titre de propriété ET quittance de loyer ou facture EDF).